

Ordre du jour de la 4e assemblée générale ordinaire - 5 juin 2019

1er	Bienvenue	S. Oetterli
2e	Contrôle des présences	S. Oetterli
3e	Élection des scrutateurs et du rédacteur du procès-verbal	S. Oetterli
4e	Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13.6.2018	S. Oetterli
	Requête: le Conseil d'administration demande l'approbation	
5e	Revue de l'année de Fagus Suisse SA	S. Oetterli
6e	Rapport annuel 2018	E. Müller
	Requête: le Conseil d'administration demande l'approbation du rapport annuel	
7e	Comptes annuels 2018	T. Fedrizzi
	Requête: le Conseil d'administration demande à l'assemblée d'approuver les comptes annuels 2018	
8e	Utilisation du bénéfice	T. Fedrizzi
	Requête du Conseil d'administration : La perte annuelle de CHF -169'076.28 sera ajouté à la perte reporté de CHF -468'132.11. La perte au bilan de -637'208,93 CHF est reportée. Il n'y a pas de paiement de dividende et aucune allocation à la réserve légale.	
9e	Décharge des membres du Conseil d'administration	S. Oetterli
	Requête: le Conseil d'administration demande de donner décharge aux membres du Conseil d'administration in corpore	
10e	Augmentation de capital autorisée (révision des statuts)	S. Oetterli
	Requête du Conseil d'administration: Approbation de l'article 3a comme suit: <i>« Le conseil d'administration est habilité à augmenter le capital-actions de la société de CHF 2'000'000.00 au maximum jusqu'au 5 juin 2021 par l'émission d'un maximum de 20'000 actions au porteur entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 100.00 chacune. L'augmentation de capital par montants partiels est autorisée. Les restrictions au transfert contenu dans l'art. 4 des statuts sont applicables aux nouvelles actions nominatives. Le conseil d'administration détermine le prix de l'émission, le début du droit aux dividendes et le type de dépôt. Les droits de souscription des actionnaires existants ne seront ni limités ni annulés. L'attribution des droits de souscription non exercés est effectuée par le Conseil d'administration dans l'intérêt de la société. Il n'y aura pas de négociation des droits de souscription. »</i>	

11e Elections

S. Oetterli

11.1. Élection du Conseil d'administration

Requête: Le Conseil d'administration demande d'élire les membres suivants pour un mandat d'une année, en corpore (par ordre alphabétique):
Corbat Patrick, Bleiker Jakob, Dubach Bernhard, Fedrizzi Thomas, Flückiger Stefan,
Oetterli Lüthi Stephanie, Rüdlinger Stephan

11.2. Election de l'organe de révision des comptes

Requête: le Conseil d'administration demande à ce que la maison
Duttweiler & Partner, Wirtschaftsprüfung AG, 4410 Liestal soit élue pour une nouvelle
année comptable.

12e Perspective

E. Müller

13e Divers

La 5ème assemblée générale annuelle aura lieu le mercredi 10 juin 2020 à
Les Breuleux.

S. Oetterli

Après la partie statutaire, nous vous invitons à un apéritif et à une visite guidée du centre de formation
et de recherche en agriculture AgroVet.